

Les confédérations CGT et FO ont refusé de signer l'accord national interprofessionnel de régression sociale. Au cœur de l'accord est donnée la possibilité à l'employeur, avec des syndicats « consentants » au sein de son entreprise, de passer des accords sous prétexte de difficultés « conjoncturelles » pour organiser des mutations forcées, pour accélérer et rendre plus facile les licenciements, faire en sorte qu'ils soient beaucoup moins coûteux et le moins contestables possibles par les salariés (articles 15, 18 et 20 de l'accord).

Et pour mettre tout le monde au pas, toutes celles et ceux qui refuseraient l'application d'un accord de mobilité forcée seraient licenciés pour...motif personnel !

Par contre, il n'y a rien de neuf dans l'accord pour aider les chômeurs ou les salariés qui ont le plus besoin de formations qualifiantes.

Ce n'est pas en facilitant les licenciements qu'on sécurise et développe l'emploi ! Il n'y a pas besoin de plus de flexibilité en France. Elle fait déjà des ravages dans tous les secteurs, dans le privé comme dans le public ! Partout en Europe, l'austérité et la déréglementation sociale mènent l'économie à l'abîme et les salariés au chômage !

Les exigences du Medef ne peuvent pas faire la loi ! Les élus de la République ne doivent pas retranscrire l'accord tel quel !

C'est pourquoi la CGT appelle à se mobiliser contre cet accord.

Concernant la rencontre avec la Ministre de la fonction publique, le compte n'y est pas non plus.

Si la CGT acte positivement le dé-contingentement du 8ème échelon de la catégorie C et attend avec impatience la suppression de la journée de carence à partir de 2014, il n'en demeure pas moins que sur la question fondamentale de la valeur du point d'indice, la ministre a annoncé la poursuite du gel de la valeur du point. Pour la CGT, ce choix est inacceptable.

Pour en revenir à la DGFIP, les agents sont fortement inquiets du report de la CAP de listes d'aptitude. Pour des questions de modalités pratiques, nous demandons à avoir la liste des candidats classés excellents le plus rapidement possible. En effet, les modifications incessantes du calendrier initial prévu en groupe de travail ne permettent plus une bonne organisation des élus, notamment pour ceux présents dans les services. Des procédures sont en jeu. Jusqu'à présent, les élus ont fait le choix de la responsabilité en acceptant l'instabilité du calendrier avec l'engagement de connaître l'emploi du temps sous 48h. Cela ne pourra pas demeurer longtemps en l'état.

Nous sommes fortement inquiets sur la tenue du calendrier, notamment pour les mutations. Comment cette situation va s'organiser, est-ce qu'il y aura un nouveau groupe de travail calendrier pour en discuter ?

La suite à télécharger

fichiers:



[Télécharger cap_promo_idiv_20_et_21_mars_2013_compressé-1.pdf](#) (95.27 Ko)

Public: [Archives CAP \(antérieur à 2018\)](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
